



PRET SPECIAL DEMARRAGE BFM (1)

Un concentré d'avantages financiers

A partir de 2,85%⁽²⁾
TEG annuel fixe
hors assurance
DIT⁽³⁾ facultative

Un prêt de l'offre



réservée aux moins
de 35 ans

Bénéficiaires :

Le Prêt Spécial Démarrage est valorisé dans le cadre des OFFRES JEUNES BFM Energie et Pack Install' à destination des moins de 35 ans (veille de leur 35ème anniversaire), éligibles à l'offre BFM.

Renseignements :

Par téléphone :

0 821 222 500
0,118 EUR TTC / min

Du lundi au samedi de 9 h à 18 h.

Par Internet :



e-mail : contacts@bfm.fr



Objet :

Prêt personnel pour financer toutes dépenses : équipement, installation, études, naissance, mariage, voyage, automobile, travaux... (hors acquisition immobilière).

Caractéristiques :

- Taux préférentiels : à partir de 2,85 %⁽²⁾ TEG annuel fixe hors assurance DIT⁽³⁾ facultative.
- Montant : de 1 500 € à 75 000 €.
- 4 durées de remboursement comprises entre 6 et 60 mois.
- Mise en place simple et rapide.
- Avec la franchise partielle, possibilité de commencer le remboursement du capital à partir du 4^{ème} mois après la mise à disposition des fonds (seuls les intérêts et l'éventuelle cotisation d'assurance sont prélevés durant la période de franchise).

Exemple de Prêt Spécial Démarrage⁽¹⁾ :

Pour 3 000 € empruntés sur 24 mois à au TEG annuel fixe de 2,85 %⁽²⁾ hors assurance DIT⁽³⁾ facultative, vous remboursez 24 mensualités de 128,69 €. Le coût total du prêt est de 88,56 €. Si vous optez pour l'assurance DIT⁽³⁾, une cotisation de 0,70 € s'ajoutera à chaque mensualité visée ci-dessus. Conditions en vigueur du 01/07/2010 au 31/07/2010.

(1) Prêt Personnel non affecté consenti sous réserve d'être titulaire d'un compte BFM ouvert à la Société Générale (avec domiciliation de salaire souhaitée) et de l'acceptation du dossier par la Banque Fédérale Mutualiste, prêteur (Société Coopérative de Banque au capital de 83 710 818,50 €. RCS Créteil 326 127 784. Siège social : 1, place des Marseillais - 94 227 Charenton-le-Pont Cedex). Vous disposez d'un délai de 7 jours suivant la signature de votre offre de prêt pour renoncer au prêt. (2) Offre valable du 01/07/2010 au 31/07/2010. 2,85 % : TEG annuel fixe s'entend hors assurance DIT facultative pour une durée de remboursement comprise entre 6 et 24 mois. Pour une autre durée et/ou un montant, consultez un conseiller BFM en agence Société Générale. (3) Contrat d'assurance Groupe DIT - Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et Incapacité Totale de Travail, négocié au taux mensuel de 0,28% sur le capital initial, souscrit par la BFM en tant qu'intermédiaire en assurance (immatriculation ORIAS n° 08 041 372) auprès de CNP Assurances et de MFP Prévoyance, sociétés anonymes régies par le Code des Assurances et présenté par la Société Générale en sa qualité d'intermédiaire en assurances (immatriculation ORIAS n°07 022 493). La souscription du contrat d'assurance groupe est obligatoire pour tout prêt d'un montant supérieur à 10 000€ et d'une durée supérieure à 36 mois (franchise incluse). Elle est facultative pour les prêts d'une durée inférieure ou égale à 36 mois quelque soit le montant emprunté et pour les prêts d'une durée supérieure ou 36 mois si le montant est inférieur ou égal à 10 000€.

AVANTAGES

TAUX PREFERENTIELS TOUTE L'ANNEE
avec deux périodes fortes de communication lors des campagnes de printemps et d'automne.

AUCUNS DE FRAIS DE DOSSIER

TOTALE LIBERTE DANS L'UTILISATION DU PRET.

ASSURANCE DIT A TAUX TRES COMPETITIF (0,28% du capital initial)

UN TEG ANNUEL FIXE PARMIS LES PLUS BAS DU MARCHE.